
MASTER

Mention URBANISME, AMENAGEMENT

2° année

Spécialité professionnelle : URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Diplôme co-habilité avec l'ENTPE

Responsable : Paul BOINO

Mention du domaine « SCIENCES DES SOCIÉTÉS ET DE LEUR ENVIRONNEMENT » DE L'UNIVERSITÉ LYON 2, le master urbanisme, aménagement constitue un cursus d'études de second cycle en urbanisme et aménagement au sein de l'Université LUMIÈRE LYON 2, en associant, selon les spécialités, d'autres établissements (IEP de Lyon, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, INSA de Lyon, Université Lyon 3, ENS-LSH).

Elle est composée d'une 1^{ère} année (niveau M1) qui assure une formation de base, puis de 3 spécialités (niveau M2)

La spécialité professionnelle URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN constitue une de ces spécialités, à côté de la spécialité recherche « Villes et Sociétés », et de la spécialité professionnelle « Politiques urbaines »

COMMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ?

Site Web : <http://www.iul-urbanisme.fr> : renseignements, informations sur les diplômes, dossiers d'inscription électroniques

Secrétariat : Madeleine Lyonnet, Institut d'Urbanisme de Lyon 14 Avenue Berthelot 69007 LYON, tél. 04 78 58 65 51, Fax 04 78 61 08 63, E-mail : madeleine.lyonnet@univ-lyon2.fr

Responsables :

Mention du Master

Franck Scherrer

franck.scherrer@univ-lyon2.fr

1° année du Master

Philippe Chaudoir

philippe.chaudoir@univ-lyon2.fr

Spécialité Urbanisme et Aménagement urbain (M2P UAU) Paul Boino

paul.boino@univ-lyon2.fr

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : se reporter au dossier

Site d'enseignement :

L'Institut d'Urbanisme de Lyon est installé au centre ville (14 avenue Berthelot Lyon 7°) dans le quartier des universités. La majorité des cours du M2P UAU ont lieu dans ses locaux, une autre partie à l'ENTPE (Vaulx-en-Velin). L'IUL dispose de 4 salles de cours, d'un centre de documentation et de deux salles d'informatique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

S'adressant à des étudiants possédant déjà les bases en urbanisme, le M2P UAU propose :

- d'approfondir les connaissances sur les politiques, procédures et dispositifs d'action en urbanisme et aménagement, les outils techniques ainsi que les pratiques professionnelles propres à ce champ ;
 - d'organiser l'apprentissage des techniques et des savoir-faire professionnels par une pédagogie sous forme d'ateliers et de séminaires sur études de cas ;
 - de privilégier les travaux sur des projets correspondant à des commandes réelles adressées par des partenaires extérieurs (communes, EPCI, agences d'urbanisme, SEM, etc.), en particulier dans le cadre de l'atelier professionnel du second semestre ;
 - de favoriser la mise en situation pré-professionnelle dans et hors de l'université, pour préparer l'insertion des étudiants dans la vie active, en particulier dans le cadre du stage professionnel et par l'intervention de nombreux professionnels dans le cadre des enseignements.
-

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Cette spécialisation prépare aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement urbain. Ces métiers s'exercent aussi bien dans des entreprises et des organismes privés qu'à l'intérieur des collectivités publiques et de leurs services. Ils ont leur place dans les bureaux d'études et de consultation, auprès des associations qui militent pour la qualité de la vie en milieu urbain.

Cette spécialisation permet de rentrer directement dans le marché du travail pour occuper un emploi de droit privé ou de présenter les concours de la fonction publique territoriale en urbanisme.

Les métiers auxquels prépare cette spécialité, se répartissent selon un large spectre qui ouvre des possibilités de carrière très diverses selon les spécialisations choisies et les goûts de chacun. Il est possible d'envisager de se spécialiser ou bien d'exercer successivement plusieurs métiers au cours d'une vie professionnelle. En simplifiant, on peut distinguer quatre grands domaines d'activité :

- **le développement urbain** : développement social, actions économiques, développement immobilier, renouvellement urbain, stratégie et ingénierie du développement local, diagnostic, marketing urbain.

Profils professionnels correspondants souvent désignés sous le nom de "développeurs" ou aménageurs, dans des organismes publics ou privés.

- **la conception et l'étude des projets**, à l'échelle d'un territoire, de la ville ou des quartiers, qui font appel à des compétences relevant de la conception et de la programmation, dans des champs relevant aussi bien du projet économique, social, immobilier, d'équipement, renouvellement urbain, etc... que du projet d'urbanisme «stricto sensu».

Profils : urbaniste concepteur, ingénieur urbaniste, ingénieur de conception et de programmation, chargé d'étude selon diverses spécialisations (urbanisme, planification, habitat, environnement, économie urbaine, etc.)

- **l'ingénierie du développement, des territoires, de la ville, des quartiers** (maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre publiques ou privées) : urbanisme opérationnel, montages juridiques et financiers, promotion immobilière, etc.

Profils : monteur et responsable d'opération, chef de projet, agent de développement, etc.

- **la gestion de la ville** : gestion des patrimoines fonciers et immobiliers, politiques de l'habitat et des quartiers ; gestion et management des ressources locales, des ressources sociales, des équipements ou des services publics ; conseil et aide à la décision.

Profils professionnels correspondants, dans des organismes publics ou privés (sociétés immobilières, promoteurs, aménageurs, sociétés de transaction immobilière, banques) : chargé de mission, chargé d'opération, etc.

Les organismes susceptibles d'accueillir les diplômés sont principalement :

- les agences d'urbanisme et les bureaux d'études publics ou privés
- les services de l'État (DDE, DRE, DDA, DRAIE)
- les services d'étude, d'aménagement et d'urbanisme des départements et des régions
- les services techniques des villes et des structures intercommunales, ainsi que leurs agences spécialisées
- les sociétés d'aménagement ou de réhabilitation
- les promoteurs immobiliers
- les organismes HLM ou de logement
- les cabinets d'architecture et d'urbanisme
- les organismes de développement économique publics ou privés
- les structures d'animation et de développement local
- les grandes entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics

CURSUS INTERNATIONAUX

Sous réserve d'acceptation de leur dossier de candidature, les étudiant-e-s peuvent réaliser cette année de spécialisation dans le cadre d'un échange ERASMUS d'un semestre avec le Department of Town and Regional Planning, University of Sheffield, (Grande Bretagne) ou le Dipartimento di Architettura e Pianificazione, Politecnico di Milano, (Italie). Les étudiants sélectionnés bénéficient d'une bourse ERASMUS.

Dans le cadre d'un échange bilatéral soutenu par la Région Rhône-Alpes, les étudiant-e-s peuvent également suivre cette année de spécialisation dans le cadre d'un échange d'un semestre avec l'Institut d'Urbanisme de l'université de Montréal (Canada) ou la faculté d'aménagement de l'université du Québec à Montréal (Canada). Les étudiants sélectionnés bénéficient d'une bourse régionale.

POURSUITES D'ETUDES

A la suite de cette deuxième année de spécialisation professionnelle, les étudiant-e-s qui le souhaitent peuvent poursuivre leurs études en **doctorat d'aménagement et d'urbanisme**, sous réserve d'acceptation de leur dossier de candidature par l'école doctorale.

Professionnalisant, le doctorat d'aménagement et d'urbanisme est une voie de formation aux métiers de la recherche (enseignement supérieur, CNRS, ...) mais aussi à des postes d'encadrement et de direction en urbanisme et en aménagement.

Afin de se préparer à cette poursuite d'études, les étudiant-e-s peuvent suivre conjointement la spécialité professionnelle et le master recherche « Villes et Sociétés » (double cursus aménagé) ou un cursus aménagé « recherche » au sein de la spécialité urbanisme et aménagement urbain.

ACCES AU M2 PRO. URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

➤ Conditions d'accès

Cette spécialité est ouverte aux étudiants issus de la 1^o année de la Mention du Master Urbanisme et aménagement, ainsi qu'aux étudiants d'un M1 en urbanisme, reconnus comme équivalents à la 1^{ère} année de Master. Il s'agit en particulier :

- de *Maîtrise ou de 1^{ère} année de Master dans le domaine l'urbanisme et de l'aménagement*
- des *diplômes d'IUP et de MST en aménagement et en urbanisme,*
- de *tout autre diplôme français et étranger reconnu équivalent par le Conseil Scientifique de l'Université*

L'accès direct en 2^{ème} année est par ailleurs ouverte aux élèves de 3^o année de l'ENTPE et aux ingénieurs de l'INSA, de l'ENPC, de l'Ecole Centrale, de l'ESGT ou de tout autre école d'ingénieur ayant suivi une première formation en urbanisme au cours de leur cursus.

Le bénéfice de l'admission peut être étendu aux professionnels ayant plus de 5 années d'expérience en urbanisme, aménagement ou gestion urbaine et détenteurs d'un diplôme de niveau Bac + 2. Cette possibilité exceptionnelle de **validation des acquis professionnels** est soumise à l'avis du conseil de la formation et du Conseil Scientifique de l'Université. Elle est impérativement liée à un engagement de disponibilité pour suivre l'intégralité du cursus sans dérogation possible.

➤ Modalités d'admission

L'admission des candidats dépend de la qualité de leur dossier et des capacités d'accueil des voies de spécialisation auxquelles ils postulent.

L'accès à la spécialité se fait sur la base de l'examen des dossiers de candidature et des lettres de motivation, complétés éventuellement par un entretien.

Les effectifs d'admis sont ajustés aux capacités d'accueil et aux modalités pédagogiques de l'enseignement.

Les candidats étrangers, pour être acceptés, doivent faire la preuve qu'ils maîtrisent parfaitement la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral (TCF > 400 points)

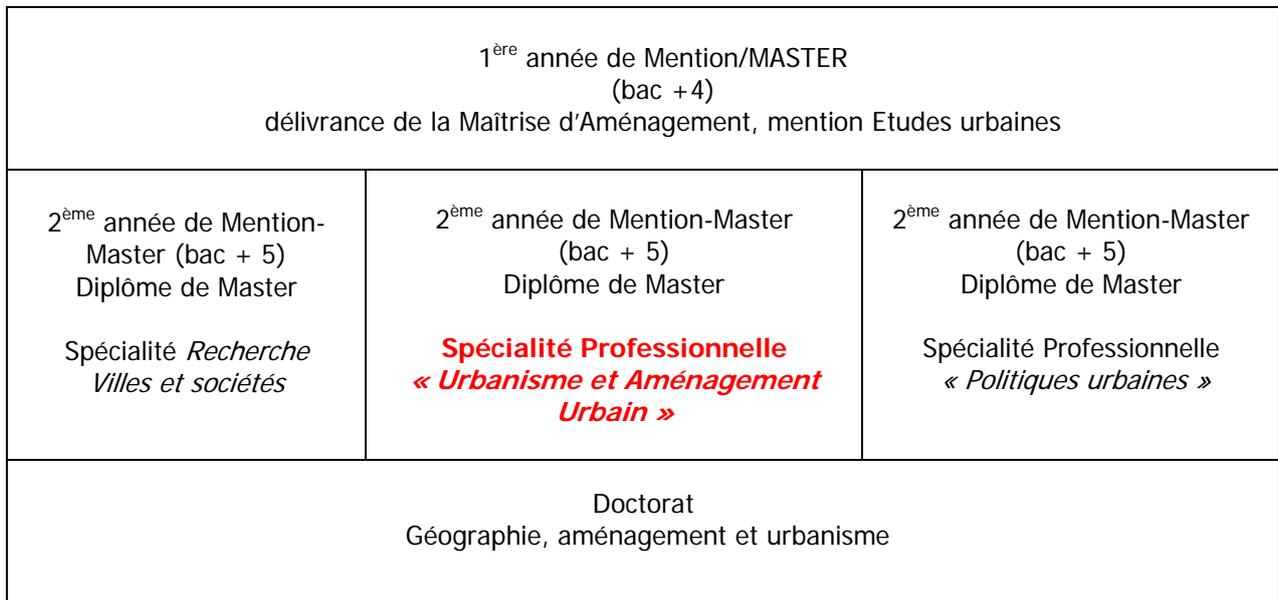
➤ Capacités d'accueil

Elles sont déterminées par le dimensionnement des locaux d'enseignement, ainsi que par les exigences des pratiques pédagogiques propres à la spécialité. Elles sont limitées à 45 étudiants.

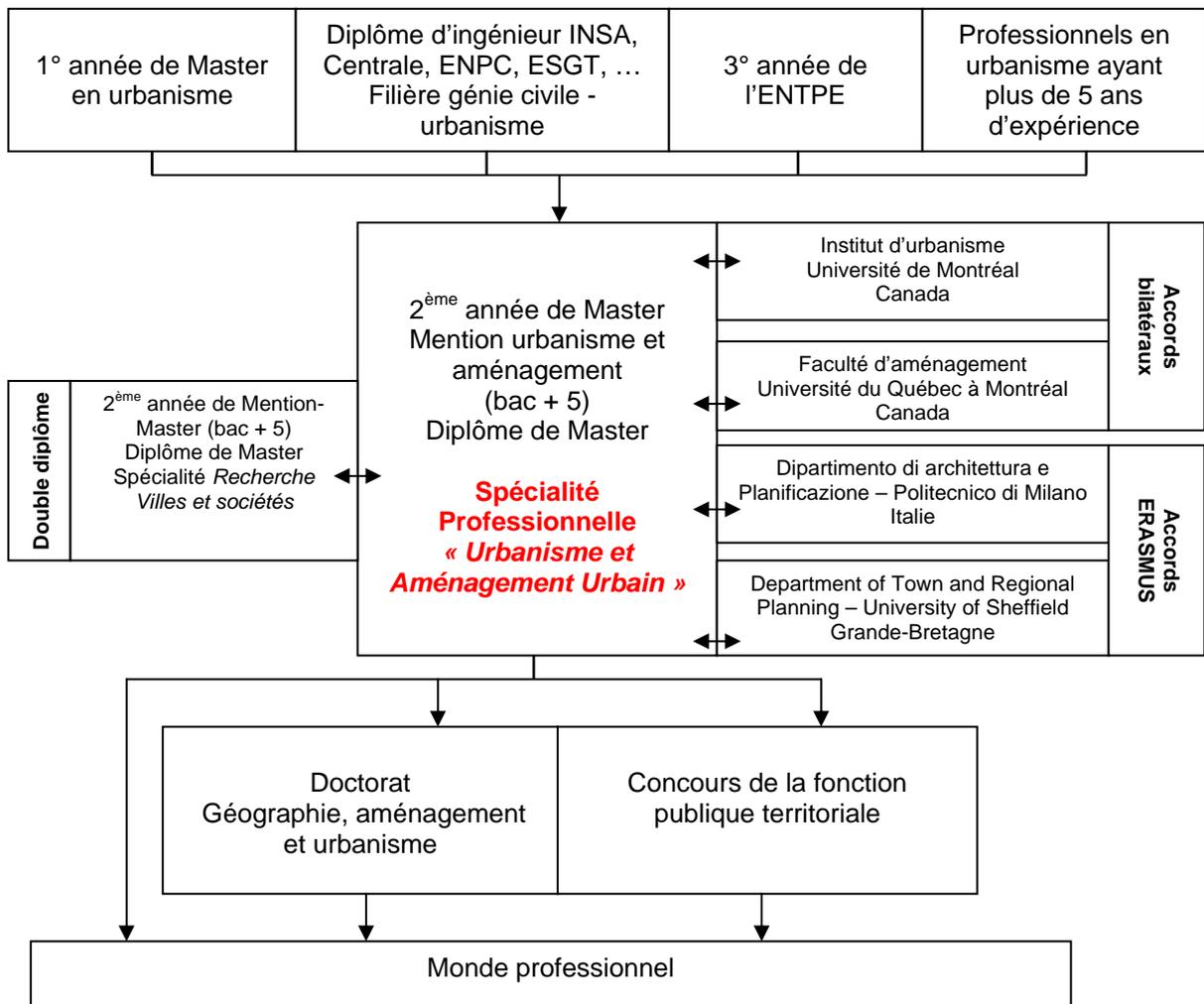
FORMATION CONTINUE

Le MASTER peut accueillir des étudiants en formation continue. Il s'agit en fait plutôt de personnes en reprise d'étude ayant interrompu leur activité professionnelle. Dans ce cas, la validation des acquis professionnels peut permettre d'établir un contrat de formation aménagé, mais elle ne dispense pas l'étudiant de suivre la majeure partie de la formation.

ORGANISATION GENERALE DU MASTER URBANISME, AMENAGEMENT



ORGANISATION GENERALE DE LA SPECIALITE URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN



PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 3

UE 1 Savoirs appliqués à l'aménagement et l'urbanisme 10 crédits - 63h de CM + 40 h de travaux de groupe

C1 Les nouvelles échelles territoriales de l'action urbaine (21 h)

C2 Politiques et pratiques financières des collectivités locales (21 h)

C3 Acteurs et professionnels dans les politiques urbaines (21 h)

UE 2 Savoirs propres au champ de l'aménagement et de l'urbanisme 15 crédits - de 111 à 132 h de cours (4 cours obligatoires, 1 optionnel à choisir parmi 3) + 50h de travaux de groupe

C4 Montage de projet dans les opérations de régénération urbaine (21h)

C5 Pratiques de la planification urbaine (27h)

C6 Politiques foncières et immobilières (21 h)

C7 Fondements et enjeux des réseaux et des services urbains (21 h)

C8 Ingénierie financière et montage d'opération (42 h) (*optionnel*)

C9 Politiques de l'habitat (30 h) (*optionnel*)

C10 Risques et aménagement (21 h) (*optionnel*)

Choix d'une option sur les 3 proposées

UE 3 Savoir-faire du champ professionnel 5 crédits - de 82 à 102 h de cours (1 cours obligatoire et 1 optionnel à choisir parmi 2) + 80 à 100h de travaux de groupe

C11 Atelier d'initiation au projet d'urbanisme (30 h)

C12 Maîtrise d'ouvrage et gestion des interventions dans les quartiers sociaux (52 h) (*optionnel*)

C13 Atelier de conception des espaces publics et des formes urbaines (72 h) (*optionnel*)

Choix de 1 option sur les 2 proposées

SEMESTRE 4

UE 4 Outils techniques du champ professionnel 10 crédits - 51 h de cours

D1 Stratégies de communication urbaine (30 h)

D2 Outils statistiques et cartographiques de l'urbanisme et de l'aménagement (21h)

UE 5 Savoir-faire du champ professionnel (1 option parmi les 2 proposées)

D3 Atelier professionnel (42 h d'encadrement) (*optionnel*)

20 crédits (490 heures de travail étudiant)

Organisé par équipes de 4 ou 5 étudiants sous la responsabilité d'enseignants et de professionnels, il vise à placer les étudiants dans une situation concrète d'apprentissage d'aménagement ou de gestion urbaine. Les sujets proposés correspondent à des études appliquées conduites à partir de "commandes" réelles de partenaires extérieurs (collectivités locales, EPCI, SEM, agences, etc).

L'atelier est obligatoire pour les étudiant-e-s ayant déjà suivi un stage professionnel long en urbanisme au cours de leur cursus antérieur.

Ou

D4 **Stage professionnel** (*optionnel*) 20 crédits (370 à 490 h de stage + travail personnel)

Le stage professionnel d'une durée de 3 mois minimum est organisé entre mars et septembre dans le cadre d'une convention liant l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil. Il donne lieu à la production d'un mémoire de stage encadré par un enseignant et évalué par le jury de la formation.

Il est obligatoire pour les étudiants qui n'ont pas déjà suivi un stage professionnel long en urbanisme au cours de leur cursus antérieur.

PRESENTATION DU CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS ANNUELLES)

C1 Les nouvelles échelles territoriales de l'action urbaine (21 h)

- Enseignant : Paul BOINO (IUL) et professionnels
- Contenu : présentation des enjeux et processus d'organisation des acteurs publics à différentes échelles. Des Pays, en passant par les SCOT et les EPCI à fiscalité propre, il s'agit d'expliquer les logiques de maillage territorial de l'action publique et ses emboîtements. Il s'agit également de présenter les actions menées et problèmes rencontrés par ces nouvelles organisations supra-communales.
- Modalités pédagogiques : cours
- Validation : dossier collectif sur cas réel

C2 Politiques et pratiques financières des collectivités locales (21 h)

- Enseignant : Saïd YAHIAOUI (Lyon 2 sc. Eco & gestion) et professionnels
- Contenu : le cours a pour objet de présenter les compétences et les modes d'organisation des collectivités territoriales, en particulier à la suite du développement de l'intercommunalité. Il vise à préciser les systèmes budgétaires et de financement des collectivités, ainsi que leurs incidences sur les politiques publiques locales. Il s'attache à préciser les innovations apportées par l'intercommunalité en matière de fiscalité et de ressources.
- Modalités pédagogiques : cours et TD
- Validation : devoir ou dossier

C3 Acteurs et professionnels dans les politiques urbaines (21 h)

- Enseignant : P. BOINO (IUL) et professionnels
- Contenu : Il vise à évaluer le rôle des savoirs professionnels dans les processus de décision et de production de la ville, à analyser le positionnement des professionnels de l'urbanisme face aux transformations des modes de travail et des profils des métiers de l'urbanisme. Il présente les modalités d'insertion dans ces métiers dans la perspective d'une future activité professionnelle
- Modalités pédagogiques : Cours magistral.
- Validation : dossier personnel

C4 Montage de projet dans les opérations de régénération urbaine (21h)

- Enseignant : Roelof VERHAGE (IUL) et professionnels
- Contenu : Depuis la dernière décennie, on observe une recentrage de l'intervention urbaine sur la régénération des espaces partiellement ou totalement bâties. On formule pour ces opérations, qui sont inscrites dans le contexte des marchés fonciers et immobiliers, des objectifs sociaux (mixité sociale et fonctionnelle) et physiques (attractivité, durabilité) ambitieux. Le coût élevé des interventions, la complexité du système d'acteurs et la prise en compte de l'existant font que la régénération urbaine est une activité complexe. L'objectif de ce cours est de donner une meilleure connaissance du déroulement des projets de régénération urbaine, des contraintes qui s'y imposent et des possibilités d'intervention, pour aider à concevoir des projets qui concilient au mieux les différents enjeux – économiques, sociales et physiques – liés à la régénération du tissu urbain existant.
- Modalités pédagogiques : L'organisation du cours alternera séances de cadrage par l'enseignant responsable du cours et interventions de professionnels impliqués dans des projets de régénération urbaine. Le cours est caractérisé par deux éléments pédagogiques centraux :
- Une approche par études de cas : l'analyse en profondeur de quelques opérations de régénération urbaine permet de mettre le doigt sur les articulations complexes entre le contexte (économique, institutionnel et physique), le montage et les résultats des projets.

- L'intervention des professionnels impliqués dans des projets de régénération urbaine : pour mieux comprendre le déroulement des projets de régénération urbaine, il est nécessaire de connaître le raisonnement des différents acteurs impliqués.
- Validation : Le contrôle des connaissances se fera sur la base d'un dossier réalisé par groupe de trois étudiants. Le dossier présentera une analyse critique d'une opération de régénération urbaine, choisie par les étudiants (en concertation avec l'enseignant).

C5 Pratiques de la planification urbaine (27h)

- Enseignant : Paul BOINO (IUL) et professionnels
- Contenu : ce cours vise à présenter les modes de conception, de mises en œuvre et d'articulation des différents documents de planification qu'ont à développer les collectivités locales (SCOT, PLU, PDU, PLH). Il s'attache également à en préciser les enjeux, les portées et les limites.
- Modalités pédagogiques : séminaires avec des praticiens
- Validation : dossier collectif sur cas réel

C6 Politiques foncières et immobilières (21 h)

- Enseignant : Roelof VERHAGE (IUL) et professionnels
- Contenu : Le cours analyse comment se positionne l'intervention des politiques locales de développement économique par rapport à l'évolution des systèmes productifs et de leur territorialisation. Il aborde ensuite la question du foncier dans l'économie urbaine, puis celle de la construction (acteurs, systèmes productifs, produits, financement), de son fonctionnement et de l'évolution de ses modes d'intervention (restructuration et intégration des activités, recomposition des branches).
 - Modalités pédagogiques : Cours magistral
 - Validation : deux dossiers individuels

C7 Fondements et enjeux des réseaux et des services urbains (21 h)

- Enseignants: Sylvain PETITET (CERTU), Franck SCHERRER (IUL)
- Contenu: présentation du champ des services urbains et de leur organisation juridique. Eléments d'analyse théoriques et pratiques du rôle joué par les réseaux et services urbains dans le développement et la gestion des villes; mise en évidence des enjeux contemporains liés aux services urbains
- Modalités pédagogiques: cours magistral
- Validation: évaluation sur dossier

C8 Ingénierie financière et montage d'opération (30 h) (optionnel)

- Enseignants : Pierre ROBIN (ENTPE), Régis DUVERT (Consultant), et intervenants
- Contenu :
 - 1- Le montage d'opération : principaux circuits de mobilisation des ressources financières. Les nouvelles techniques financières (montage d'emprunts, modes d'indexation, gestion de dettes). Cadre pratique du montage financier dans une collectivité locale : de l'analyse de la demande à la définition de l'équilibre financier d'une opération; les régimes de garantie des collectivités locales; l'analyse des risques financiers. Les modes de financement public dans le domaine du logement : les rôles de régulateur et de distributeur de l'État. L'ingénierie financière appliquée à l'action de développement économique des collectivités locales.
 - 2- Mise en situation à partir de cas réels et/ou simulés. Utilisation intensive de l'outil informatique pour apprendre à dresser des bilans financiers prévisionnels à l'aide de logiciels simples.
- Modalités pédagogiques : Cours et Travaux pratiques
- Validation : Revue de presse et travaux pratiques.

C9 Politiques de l'habitat (36 h) (optionnel)

Enseignants : Claude JACQUIER (DR CNRS UMR Triangle), René BALLAIN, (CNRS CERAT-CNRS)

- Contenu : l'évolution des politiques publiques et des systèmes de production de l'habitat en France depuis la III^{ème} République jusqu'en 1974 - Principes et mise en oeuvre de la loi de 1977. L'installation dans la crise de 1979 à 1984. Les nouvelles réformes en cours, les nouveaux enjeux de l'habitat. La politique de la ville aujourd'hui : ses objectifs, ses contenus et ses outils face aux enjeux de la mixité et de la solidarité. Comparaisons internationales pour analyser les enjeux et les politiques de l'habitat.
- Modalités pédagogiques : Cours magistral.
- Validation : Devoir sur table

C10 Risques et aménagement (21 h) (optionnel)

- Enseignant : Thierry COANUS (ENTPE) et professionnels
- Contenu : Ce cours vise à présenter les enjeux liés aux risques dans l'aménagement.
- Modalités pédagogiques : cours
- Validation : dossier

C11 Atelier d'initiation au projet d'urbanisme (30 h)

- Enseignant : Jacques VIALETES (professionnel - IUL)
- Contenu : Apprentissage des notions et des principes d'élaboration des projets d'urbanisme à partir de l'analyse d'études de cas. Initiation à la conception des projets. Analyse des différents concepts et significations du terme de "projet urbain". Etude de leur mise en oeuvre dans les interventions sur les espaces urbains. Méthode et démarche du projet urbain. Outils et formes du projet urbain à partir d'exemples significatifs
- Modalités pédagogiques : Atelier
- Validation : dossier, exposé

C12 Maîtrise d'ouvrage et gestion des interventions dans les quartiers sociaux (52 h) (optionnel)

Enseignante : F. BELMESSOUS (ENTPE) et intervenants professionnels

- Contenu : Compréhension de la spécificité des enjeux que posent ces quartiers et identification de la nature des démarches ou des projets ainsi que les nouveaux modes d'intervention qui sont mis en oeuvre (nouvelles missions et nouveaux métiers dans la maîtrise d'oeuvre et le développement urbain ou la "maîtrise d'oeuvre sociale")
- Modalités pédagogiques : Séminaires avec professionnels
- Validation : évaluation sur dossier

C13 Atelier de conception des espaces publics et des formes urbaines (72 h) (optionnel)

Enseignant : Jean-Claude GALLETY (professionnel CERTU) et intervenants

- Contenu :

1- Rappels historiques : l'évolution de la notion d'espace public en France et en Europe, les grandes "périodes" du règlement d'urbanisme en France. Approche comparative de différentes typologies d'espaces publics et de formes urbaines. La perception de l'espace par l'usager. Les rapports entre droit de l'urbanisme, règlements et composition urbaine. Démarche générale de projet urbain et espaces publics. Fonctions, typologies et aménagement des voiries urbaines. Les politiques de modération de la circulation. Comparaisons européennes.

2- Applications : conduite en équipe d'une étude de cas réelle. Observation et analyse d'espace public suivant une grille multicritères intégrant à la fois des données techniques, fonctionnelles, historiques, culturelles et sémiologiques.

- Modalités pédagogiques : Cours magistraux, conférences et TD
- Validation : Dossiers, rendus des travaux

D1 Stratégies de communication et d'expression (30 h)

- Enseignante : B. Badina (chargée de mission concertation – Grand Lyon)
- Contenu : Analyse des formes et des processus de la communication. Analyse institutionnelle, analyse et évaluation de la communication des organisations. Donner aux étudiants les bases en matière de savoir communicationnel et les savoir-faire pour communiquer : techniques d'exposé, de communication pour les exposés, les entretiens, les présentations de travaux devant des publics de professionnels.
- Modalités pédagogiques : séminaires et TD
- Validation : exposés

D2 Outils statistiques et cartographiques de l'urbanisme et de l'aménagement (21h)

- Enseignant : X
- Contenu : apprentissages des outils statistiques et cartographiques utilisés en urbanisme et aménagement
- Modalités pédagogiques : TD
- Validation : devoir sur table ou dossier

D3 Atelier professionnel (490h) (optionnel)

Dans le cas où un stage long a déjà été effectué dans le cursus précédent et dans le champ du diplôme, l'atelier professionnel est obligatoire.

- Coordination : Enseignants de l'IUL et professionnels

Organisé par équipes de 4 ou 5 étudiants sous la responsabilité d'enseignants et de professionnels, il vise à placer les étudiants dans une situation concrète d'apprentissage d'aménagement ou de gestion urbaine. Les sujets proposés correspondent à des études appliquées conduites à partir de "commandes" de partenaires extérieurs (collectivités locales, EPCI, SEM, agences, etc). L'atelier représente 3 mois de travail personnel à plein temps pour chaque étudiant et comporte des séances de conduite d'atelier et de méthode assurées par des enseignants ou des professionnels.

- Contenu : Réalisation d'un projet ou d'une étude d'urbanisme ou d'aménagement pour le compte d'un commanditaire extérieur. L'atelier est composé d'une équipe d'étudiants dirigée par un enseignant ou un professionnel.
- Modalités pédagogiques : Atelier
- Validation : Évaluation sur dossier et rapport devant jury

D4 Stage professionnel (370 à 490 h) (optionnel)

Le stage professionnel d'une durée de 3 mois est obligatoire s'il n'a pas été accompli en 1^{ère} année. Il est organisé entre mars et septembre dans le cadre d'une convention liant l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil, précisant la nature du travail confié à l'étudiant et son encadrement. Il donne lieu à la production d'un mémoire de stage encadré par un enseignant et évalué par le jury de la formation

LISTE DES ENSEIGNANTS DE LA SPECIALITE PROFESSIONNELLE URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

ARSAC G.	Chargé d'études à l'agence d'urbanisme de Saint-Etienne
BADINA B.	Chargée de mission Direction Prospective et stratégie d'agglomération du Grand Lyon
BALLAIN R.	Chercheur CNRS, CERAT-CNRS, Grenoble
BELMESSOUS F.	Chargé de recherches Laboratoire RIVES de l'ENTPE (UMR 5600)
BOINO P.	Professeur à l'Université Lyon 2 (IUL) CNU 24
COANUS T.	Chargé de recherches Laboratoire RIVES de l'ENTPE (UMR 5600)
CONSTANTIN B.	PAST IEP et service des études du SGAR Rhône-alpes
DORMOIS R.	Directeur d'études à l'agence d'urbanisme de Lyon
DUVERT R.	Consultant – Cabinet ANTEOR
GALLETTY J.C.	Urbaniste, Ministère de l'Equipement, CERTU, professionnel
JACQUIER C.	Directeur de recherche CNRS, UMR Triangle Lyon
PETITET S.	Chef du groupe aménagement urbain au CERTU
ROBIN P.	Chef du Département "Management et Sciences Humaines" à l'ENTPE
SCHERRER F.	Professeur à l'Université Lyon 2 (IUL)
VERHAGE R.	Maître de Conférences (IUL), Docteur Université de Nimègue (Pays-Bas)
VIALETTES J.	Architecte-urbaniste, professeur associé (IUL)
YAHIAOUI S.	Maître de Conférences Sc. Eco. Gestion Lyon 2

PARTENARIATS

- L'Institut d'urbanisme de Lyon est membre de l'Association de langue Française pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) qui regroupe les formations des Instituts d'Urbanisme et d'un certain nombre d'universités. A ce titre, ses formations font l'objet d'un audit régulier par cette association.
- L'IUL est aussi membre de *l'Association Européenne des Instituts et des Écoles d'Urbanisme (AESOP)* qui a, entre autres buts, celui de rechercher une harmonisation des systèmes de formation des urbanistes en Europe. Par ces contacts, l'Institut est soucieux d'élargir sa vision vers la connaissance des dispositifs de formation et des pratiques des autres pays.
- L'IUL a signé un protocole avec l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes. Ce protocole, en reconnaissant la valeur de la formation master 2 Pro Urbanisme et aménagement urbain accorde aux diplômés qui en sont issus des conditions plus favorables pour obtenir la capacité professionnelle d'urbaniste. Il souligne la convergence de la formation avec les exigences de formation professionnelle définis par l'OPQU.

ORGANISMES PARTENAIRES OFFRANT DES INTERVENANTS PROFESSIONNELS, DES CONTRATS D'ATELIERS ET DES STAGES

Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Lyon
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Stéphanoise (EPURES)
Agence d'Urbanisme de Valence-Romans
CERTU à Lyon
Communauté Urbaine de Lyon
DDE du Rhône, de la Loire et de l'Isère, Direction Régionale de
l'Équipement de Lyon
Départements de la Loire, du Rhône
DRAE Lyon
Euroméditerranée (Marseille)
Établissement Public de la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau
Syndicat d'Aménagement de la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau
Villes de :
Lyon, Saint-Etienne, Avignon, Bourg, Saint-Chamond, Bron, Saint-
Priest Villeurbanne, Francheville, Givors, Genas, Vaulx-en-Velin,
Vénissieux, Roanne, Bourgoin, St Martin d'Hères, Annecy,
Chalon/Saône, Macon, Cergy-Pontoise, Besançon, La Verpillière,
Chambéry, Milan, Montréal, Saint-Pétersbourg, Sheffield
OPAC de l'Isère, du Rhône, du Grand Lyon
Région Rhône-Alpes, Région Urbaine de Lyon
Société Centrale d'Équipement du Territoire (SCET)
Société d'Équipement de la Région de Lyon (SERL)
Société d'Équipement de la Loire (SEDL)
Société d'Équipement du département de Haute Savoie (SEDHS)
Société d'Équipement du Nord Pas de Calais
Offices Publics d'Aménagement et de Construction du Rhône, de
l'Ain, de l'Isère
Offices Publics d'HLM d'Auxerre, de St Chamond, de Villeurbanne
Société Logirel
PACT-ARIM du Rhône
Cabinets d'urbanisme : Babylone, « Lieux-Dits », GERAU, de la Gère,
Danvallon
CAUE du Rhône
CCI du Rhône
ADERLY
Bureaux d'études : Trajectoires, ARCADES, LEGA-CITE, AGORA,
ACROLIS, ALPIL, CREPA Habitat

RELATIONS INTERNATIONALES

L'IUL participe aux échanges internationaux d'étudiants et d'enseignants, soit à travers les programmes ERASMUS, soit par le biais de relations contractuelles. Chaque année il propose des allocations d'études à l'étranger à ses étudiants et reçoit un nombre d'étudiants étrangers équivalent. Les villes et les universités avec lesquelles ont lieu ces échanges sont notamment:

- *Sheffield (Université, Town and Regional Planning Department)*
- *Milan, (Polytechniques)*
- *Montréal (Institut d'Urbanisme de l'Université de Montréal, et faculté d'aménagement de l'UQAM)*

Ces échanges sont intégrés au cursus du Master : les enseignements et les stages suivis par les étudiants sont validés par un jury mixte franco-étranger ou par les enseignants de la formation. Ils sont pris en compte comme équivalence d'un nombre d'enseignements déterminé à l'avance par un contrat spécifique à chaque étudiant.

Par ailleurs, l'Institut d'Urbanisme de Lyon participe à des projets de développement international de différentes natures : c'est en particulier le cas d'un 3^e cycle d'urbanisme à l'Université Libanaise de Beyrouth (niveau Master) (coopération avec l'INSA de Lyon) depuis 1998, dont il assure la direction scientifique et une partie des enseignements

INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS

Depuis la création du DESS Urbanisme en 1974, dont le master 2 Pro urbanisme et aménagement urbain prend la suite, ce sont environ 750 étudiants qui ont été formés et qui sont devenus des professionnels de l'urbanisme exerçant leur métier et des responsabilités dans des structures très diverses. Une proportion importante des diplômés exercent leur activité dans les métiers de l'urbanisme des collectivités locales et du para-public. Cette insertion est facilitée par le fait qu'un nombre significatif des diplômés passe avec succès le concours d'ingénieur subdivisionnaire des collectivités locales (mention urbanisme) ou d'Urbaniste de l'Etat.

Mais beaucoup d'anciens étudiants sont également insérés dans des structures privées ou ont monté leur propre structure

DOMAINES D'ACTIVITÉ DES DIPLÔMÉS

Services des collectivités locales (statutaires et contractuels)	24%
Organismes dépendant des collectivités locales (DSU, Agences d'urbanisme, services régionaux, etc.)	16%
Services de l'Etat (DDE, CERTU, DIREN)	10%
Aménageurs, promoteurs	8%
Secteur HLM, PACT-ARIM, etc	9%
Bureaux d'études	12%
Cabinet d'urbanisme et d'architecture	10%
Autres	11%
Total	100%

ENQUETE « INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES »

Menée par la division SIGMA de l'université Lyon 2
(dernière enquête disponible)

Nombre de diplômés en 2004 (hors élèves fonctionnaires de l'ENTPE) : 28

Situation professionnelle dix-huit mois après l'obtention du diplôme

- 91% en poste (73% en CDI, 27% en CDD – 100% à temps plein)

Types d'employeur

- entreprises privées et association : 63%
- fonction publique territoriale : 16%
- fonction publique nationale : 16%
- profession libérale : 5%

Salaire médian : 1500 € net

Localisation de l'emploi :

- Département du Rhône : 38%
- Autres départements de Rhône-Alpes : 6%
- Autres départements français : 51%
- Etranger : 6%

Liste exhaustive des intitulés tels qu'ils ont été mentionnés par les diplômés

- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
- ASSISTANTE URBANISTE
- CHARGE DE MISSION
- CHARGE DE MISSION EN URBANISME
- CHARGE DE MISSION ETUDES GENERALES ET CARTOGRAPHIE
- CHARGE DE PROJET DEVELOPPEMENT URBAIN
- CHARGE D'ETUDES EN URBANISME
- CHARGE DE MISSION OBSERVATOIRE
- CHARGE D'ETUDES EN URBANISME
- CONSULTANTE HABITAT ET RENOVATION URBAINE
- CONSULTANT EN MARKETING STRATEGIE D'IMPLANTATION PROSPECTION
- COORDINATRICE D'UN MASTER D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- GESTIONNAIRE MANAGER DE CENTRE VILLE
- JOURNALISTE
- RESPONSABLE BUREAU DES AMENAGEMENTS URBAINS